

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

M. Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation Nationale

Ministère de l'Éducation Nationale

110, rue de Grenelle

75 007 PARIS

Nos réf : FB/FL 163 - 04 - 2020

Aubenas, le 7 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais attirer votre attention sur les interrogations légitimes des étudiants en Brevet Technicien Supérieur (BTS) suivant un enseignement à distance sur les conditions de validation de leurs diplômes.

Dans le cadre de l'épidémie du coronavirus, vous avez annoncé, le 3 avril, que les examens des BTS seraient remplacés par une notation fondée sur le contrôle continu.

Il se trouve que le Brevet Technicien Supérieur peut être passé soit à l'issue d'une formation présentielle, soit dans le cadre d'un enseignement à distance, soit candidat libre.

Vous avez précisé que les candidats libres pour le BTS devraient passer leurs examens au mois de septembre.

Toutefois, en ce qui concerne les candidats inscrits en BTS dans le cadre de l'enseignement à distance, les étudiants seraient toujours en attente de précision quant aux modalités de notation.

C'est pourquoi, je vous sollicite afin de connaître les modalités prévues pour ces candidats et pouvoir répondre aux interrogations légitimes des étudiants concernés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez aux interrogations légitimes de ces jeunes candidats, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

*En vous remerciant
pour votre écoute.*

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

